

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, Arnaud VIALA, David TREMOLET.

Absents : /

Excusés : Daniel JALBERT, Cédric BOULOC,

Secrétaire de séance : Christine GAVALDA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

Indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipal délégués

Suite à l'élection du maire et des adjoints qui a induit une réorganisation de la municipalité,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations nouvellement mise en place par arrêtés pour les adjoints et conseillers municipaux délégués :

<u>Albert GAVEN</u> 1 ^{er} adjoint	-gestion personnels service technique -gestion logements communaux (entretien, restauration, suivi des locataires) → délégation de signature pour personnels service technique et logements communaux
<u>Daniel JALBERT</u> 2 ^{ème} adjoint	-gestion voirie, ouvrages d'arts et murs de soutènement - assainissement collectif et non collectif → délégation de signature pour voirie, ouvrages d'arts et murs de soutènement, assainissement collectif et non collectif
<u>Chantal CHASSAN</u> 3 ^{ème} adjoint	-gestion des affaires scolaires -gestion des transports scolaires -relation avec les associations → délégation de signature pour affaires scolaires et transports scolaires
<u>Christine GAVALDA</u> 4 ^{ème} adjoint	-gestion des affaires sociales -gestion de la Résidence des deux ponts -gestion du personnel de la cantine (gestion horaires)

	et congés) -gestion de la cantine (confection menus, suivi de l'approvisionnement, suivi financier) → délégation de signature pour affaires sociales, gestion de la Résidence des deux ponts et gestion cantine et personnel de la cantine
<u>Arnaud VIALA</u> Conseiller municipal délégué	-gestion des affaires financières -légalisation de signature -Officier d'état civil → délégation de signature pour état civil et légalisation de signature
<u>Henri LACOMBE</u> Conseiller municipal délégué	- gestion de l'Espace Vezinois (matériels, état des lieux, entretien...

Le Conseil municipal fixe dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, ainsi qu'au conseiller municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer à compter du 1^{er} août 2017 les taux et montants des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués qui sont ainsi fixés (taux maximum en % de l'indice brut terminal de la fonction publique):

<i>Nom Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Taux</i>
Daniel AYRINHAC	Maire	27.7
Albert GAVEN	1 ^{er} adjoint	8.8
Daniel JALBERT	2 ^{ème} adjoint	6.45
Chantal CHASSAN	3 ^{ème} adjoint	6.45
Christine GAVALDA	4 ^{ème} adjoint	6.45
Arnaud VIALA	Conseiller municipal déléguée	6.45

**Décision modificative n°2
Budget principal**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget principal, comme suit :

	Dépense	recette
Investissement		
D 2151 réseaux de voirie (opération ordre)	+16 386.99	
R 21532 réseaux d'assainissement (opération ordre)		+16 386.99
D21318-123 Eglise	+13836.33	
D 2135-139 Bâtiment la poste et CCLP	+4 000	
D2135-136 City stade	-17 836.33	
Total investissement	+16 386.99	+16 386.99

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve** décision modificative n° 2 du budget principal ci-dessus présentée.

Convention de délégation de compétence d'organisation de service de transport scolaire avec la région Occitanie

A la suite de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente, à compter du 1er septembre prochain, pour l'organisation des services de transport scolaires.

Comme le lui permet l'article L3111-9 du Code des Transports, la Région, par délibération n° CP/2016-DEC/10.34, a délégué partiellement cette compétence au Département de l'Aveyron pour les 4 derniers mois de l'exercice 2017, de façon à permettre :

- d'organiser progressivement le transfert de la compétence à la Région et ainsi permettre de respecter l'ensemble des spécificités des territoires ;
- d'organiser le transfert définitif des personnels des Départements à la Région, conformément aux dispositions de l'article 114 de la loi NOTRe ;
- d'engager la définition d'une politique régionale en la matière, au travers notamment d'un travail d'harmonisation à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, le Département de l'Aveyron avait, précédemment au transfert de compétence, délégué partiellement sa compétence en matière d'organisation de services de transports scolaires à des tiers (dont la commune de Vezins de Lévézou) dits « autorités de second rang » (AO2).

L'article 15 VI de la loi NOTRe prévoit que la Région succède au Département dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard de ces tiers. Par application de cet article, ces contrats signés précédemment entre les Départements et les AO2 sont automatiquement transférés à la Région. Pour les conventions qui arriveraient à échéance à compter de la date du transfert de la compétence, et en vertu du principe d'interdiction de subdélégation, il revient à la Région d'assurer la continuité du cadre contractuel.

Il vous est à ce titre proposé aujourd'hui de reconduire à compter du 1er septembre la convention de délégation de compétence en matière d'organisation de services de transports scolaires avec la Région.

En effet, la convention actuellement en vigueur sera caduque d'ici le 1^{er} septembre prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Accepter, dans son principe, la délégation de la compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie.

Approuver le contenu de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région et la commune de Vezins de Lévézou

Autoriser le Maire à signer cette convention.

Demandes de subventions DETR : rectificatifs de taux

La commune a obtenue des subventions DETR concernant le mur du cimetière du Roucous ainsi que pour la gendarmerie. Il convient de délibérer afin d'actualiser le taux de subvention DETR à 20% et non 25% comme initialement prévu. Les plans de financement sont donc réactualisés comme suit :

- Mur du cimetière du Roucous :

Travaux HT	8 950.00€
Subvention DETR 20% Demande en cours	1 790.00€
Autofinancement de la commune	7 160.00€

- Rénovation de la gendarmerie

Subvention Conseil Départemental	45 000€
Subvention DETR 20% Demande en cours	15063.84€
Autofinancement de la commune	15 255.37
TOTAL Hors Taxes	75 319.21€

Indemnités de conseil à Madame la Trésorière

Les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus. Cette indemnité est allouée au receveur municipal à titre personnel pour la durée du mandat municipal. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement en cas de renouvellement du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Alloue l'indemnité de conseil à madame Sonia ROUCAUTE, Trésorier de Millau, à compter de l'exercice 2017.

Souscription d'un emprunt au Crédit Agricole

Vu le budget de la commune de Vezins de Lévézou voté et approuvé par le conseil municipal le 22 mars 2017 et visé par l'autorité administrative le 23 mars 2017.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Vu la recette inscrite au budget primitif 2017, la collectivité de Vezins de Lévézou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : construction du centre technique municipal

Montant : 300 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans

Taux : 1.79 % fixe

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Frais de dossier : 0.15% soit 450€

ARTICLE 3 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Vezins de Lévézou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Point sur les travaux

- **Le centre technique** : Mathieu Boutonnet rappelle qu'une réunion de chantier a lieu tous les vendredis après-midi. Les travaux se déroulent normalement : le terrassement est terminé, la charpente sera posée d'ici la fin du mois. La livraison est prévue en avril/mai 2018.
- **L'église et sa rue** : Albert Gaven informe que les travaux se terminent, il reste quelques finitions à faire par Arguel et Cano. L'équipe paroissiale va nettoyer, peindre et remettre en place les bancs. Pour la rue, il reste la lisse en fer à poser.
L'inauguration est prévue le dimanche 12 novembre à 10h30.
- **Bâtiment de la Poste et de la CCLP**. La consultation des entreprises est en cours. Ouverture des plis lundi 9 octobre à 14h.
- **Cimetière du Roucous**. Jean-Marie Bancarel a contacté l'entreprise Contes qui fera les travaux avant la Toussaint.
- **Le plan d'eau**. Arnaud Viala explique que La commune a délégué la maîtrise d'ouvrage de ce dossier à la CCLP. Il faut compter une importante phase d'étude (technique et environnementale) puis une phase de travaux.
La CCLP se fait assister des services d'Aveyron Ingénierie.
Les résultats des consultations concernant les deux marchés pour les études sont les suivantes :

- Pour le marché de maîtrise d'œuvre c'est le groupement Sud Infra Environnement – Ateliers de Bordes – I Terre (co traitants) qui a obtenu l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir 59 140 €HT (70 968 € TTC)
- Pour le marché d'ingénierie pour l'accompagnement du maître d'ouvrage sur l'établissement du dossier d'Autorisation Unique (guichet unique de l'Etat pour toutes les autorisations environnementales) c'est le candidat Groupement Artelia Toulouse -Biotope (co traitants) qui a obtenu l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir 77 650 € HT (93 180 € TTC)

Une réunion de lancement des études est prévue le lundi 16 octobre à 15h30 avec les 2 cabinets retenus, le président de la CCLP, Laurianne, Laurent RICARD d'Aveyron ingénierie et la commune de Vezins.

Question diverses

- **Le Spectacle « Les pieds tanqués »** aura lieu le vendredi 13 octobre à l'Espace Vezinois. Ce spectacle est proposé par la Maison du Peuple de Millau dans le cadre des « Echappées du Théâtre ».
- **Ouragan Irma.** A la suite du passage de cet l'ouragan, le conseil municipal tient à témoigner sa solidarité aux habitants et apporter son plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Le conseil décide le versement de la somme de 1000€ (mille euros) pour venir en aide aux populations de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cette somme sera versée sur le compte bancaire de la Fondation de France créé à cet effet.
- **Personnel.** Au secrétariat Marine Puel remplace Pauline Bories depuis le 1^{er} septembre. Elle est actuellement à mi-temps (mardi et jeudi) à la mairie de Vezins et passera à temps plein à partir du 1^{er} décembre.
- **Ecole.** Des travaux de peinture du couloir sont à prévoir ainsi que le remplacement de certains porte-manteaux. Le tableau pour les maternelles a été commandé.
- **Fibre.** David Trémolet a assisté à une réunion sur le déploiement de la fibre sur notre territoire au cours de laquelle des zones prioritaires sur la CCLP ont été mises en évidence.
- **Cérémonie en hommage au Capitaine De Vezins,** organisée en collaboration avec Claude Seillier, le vendredi 8 décembre à 10h en présence de M. le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30